

## Contrôle de la débitance du canal de Vompdes

Contrôles effectués par Messieurs Gaillard, Bonnet, De Perthuis, Laboisseret et Tailhardat, le 25 juillet 2020, dans la matinée, en 5 points de mesure :

- Entrée du canal à proximité des rainures de batardage
- A l'amont du pontet avant la propriété du Scipionnet
- Partie rectiligne après la propriété De Perthuis
- Vers Vompdes
- Extrémité du canal à proximité de la propriété Bonnet

### 1. A l'entrée du Canal, à proximité des rainures de batardage



-Vitesse : 11 mètres en 11,09 s (moyenne de 6 mesures) soit  $11/11,09 = 0,99$  m/s

Coefficient de correction : 0,4

Vitesse retenue :  $0,99 \times 0,4 = 0,39$  m/s

-Détermination de la section mouillée : largeur = 3,05 m ; hauteur ( moyenne) = 0,96 m

Section =  $3,05 \times 0,96 = 2,928$  m<sup>2</sup>

Débit estimé =  $2,928 \times 0,39 = 1,14$  m<sup>3</sup>/s

## 2. A l'amont du Pontet avant la propriété du Scipionnet



-Vitesse : 10 mètres en 28,07 s (moyenne de 3 mesures) soit  $10/28,07 = 0,356$  m/s

Coefficient de correction : 0,85

Vitesse retenue :  $0,356 \times 0,85 = 0,3026$  m/s

-Détermination de la section mouillée : largeur ( moyenne) = 2,70 ; hauteur ( moyenne) = 0,71

Section =  $2,70 \times 0,71 = 1,917$  m<sup>2</sup>

Débit estimé =  $1,917 \times 0,3026 = 0,580$  m<sup>3</sup>/s

On note une baisse importante de la débitance car une sur verse importante remet la moitié du débit dans le lit du Chassezac

## 3. Sur la partie rectiligne, après la propriété De Perthuis



-Vitesse : 10 mètres en 1 mn 45 s (moyenne de 3 mesures) soit  $10/105 = 0,095$  m/s

Coefficient de correction : 0,85

Vitesse retenue :  $0,095 \times 0,85 = 0,0808$  m/s

-Détermination de la section mouillée : largeur ( moyenne) = 2,83 ; hauteur ( moyenne) = 0,58

Section =  $2,83 \times 0,58 = 1,641$  m<sup>2</sup>

Débit estimé =  $1,641 \times 0,0808 = 0,133$  m<sup>3</sup>/s

#### 4. Vers Vompdes



-Vitesse : 10,40 mètres en 52,5 s (moyenne de 3 mesures) soit  $10,4 / 52,5 = 0,198$  m/s

Coefficient de correction : 0,85

Vitesse retenue :  $0,198 \times 0,85 = 0,168$  m/s

-Détermination de la section mouillée : largeur ( moyenne) = 2 m ; hauteur ( moyenne) = 0,20

Section =  $2, \times 0,20 = 0,4$  m<sup>2</sup>

Débit estimé =  $0,4 \times 0,168 = 0,067$  m<sup>3</sup>/s

#### 5. A l'extrémité du canal, à proximité de la propriété Bonnet



-Vitesse : 10 mètres en 43 s (moyenne de 3 mesures) soit  $10 / 43 = 0,232$  m/s

Coefficient de correction : 0,85

Vitesse retenue :  $0,232 \times 0,85 = 0,197$  m/s

-Détermination de la section mouillée : largeur (moyenne) = 1,38 m ; hauteur ( moyenne) = 0,275 m

Section =  $1,38 \times 0,275 = 0,38$  m<sup>2</sup>

Débit estimé =  $0,38 \times 0,197 = 0,075$  m<sup>3</sup>/s

**Conclusions :**

Débitance du canal : point 1 : 1,14 m<sup>3</sup>/s  
point 2 : 0,580 m<sup>3</sup>/s  
point 3 : 0,133 m<sup>3</sup>/s  
point 4 : 0,067 m<sup>3</sup>/s  
point 5 : 0,075 m<sup>3</sup>/s

Le canal est relativement étanche sur la fin de son circuit, le point n°2 est significatif de la débitance prélevée actuellement à l'endroit du Puech.